

HARMONISATION DES GUIDES DE VALORISATION EN AMENAGEMENT ET TECHNIQUE ROUTIERE

**Mise à jour du guide
« Acceptabilité de matériaux alternatifs en technique
routière – Evaluation environnementale »
(Sétra, mars 2011)**

Patrick VAILLANT

Directeur de projet en Economie circulaire et Matériaux

Cerema Centre - Est

patrick.vaillant@cerema.fr

ORDRE DU JOUR

- 1. Tour de table**
- 2. Rappel du cadre de travail de la révision**
- 3. Revue des modifications apportées**
- 4. Calendrier**

❖ **Maintien des méthodologies existantes**

- Concernant les usages en technique routière
 - La méthodologie de référence reste celle du guide relatif à l'acceptabilité de matériaux alternatifs en technique routière (Sétra, mars 2011) et de ses guides d'application
- Concernant les usages en aménagement
 - Pour les terres, la méthodologie de référence reste celle développée dans les guides de valorisation hors site des terres excavées dans les projets d'aménagement (BRGM, 2022)
 - Pour les sédiments, la méthodologie de référence sera celle du guide de valorisation des sédiments en aménagement (pilotage par le BRGM)
 - Pour les autres gisements de déchets, la méthodologie de référence sera celle du guide méthodologique concernant les usages en aménagement et de ses guides d'application (pilotage par le Cerema)
 - Effacement progressif de la note BPGD-16-010 du 29 mars 2016

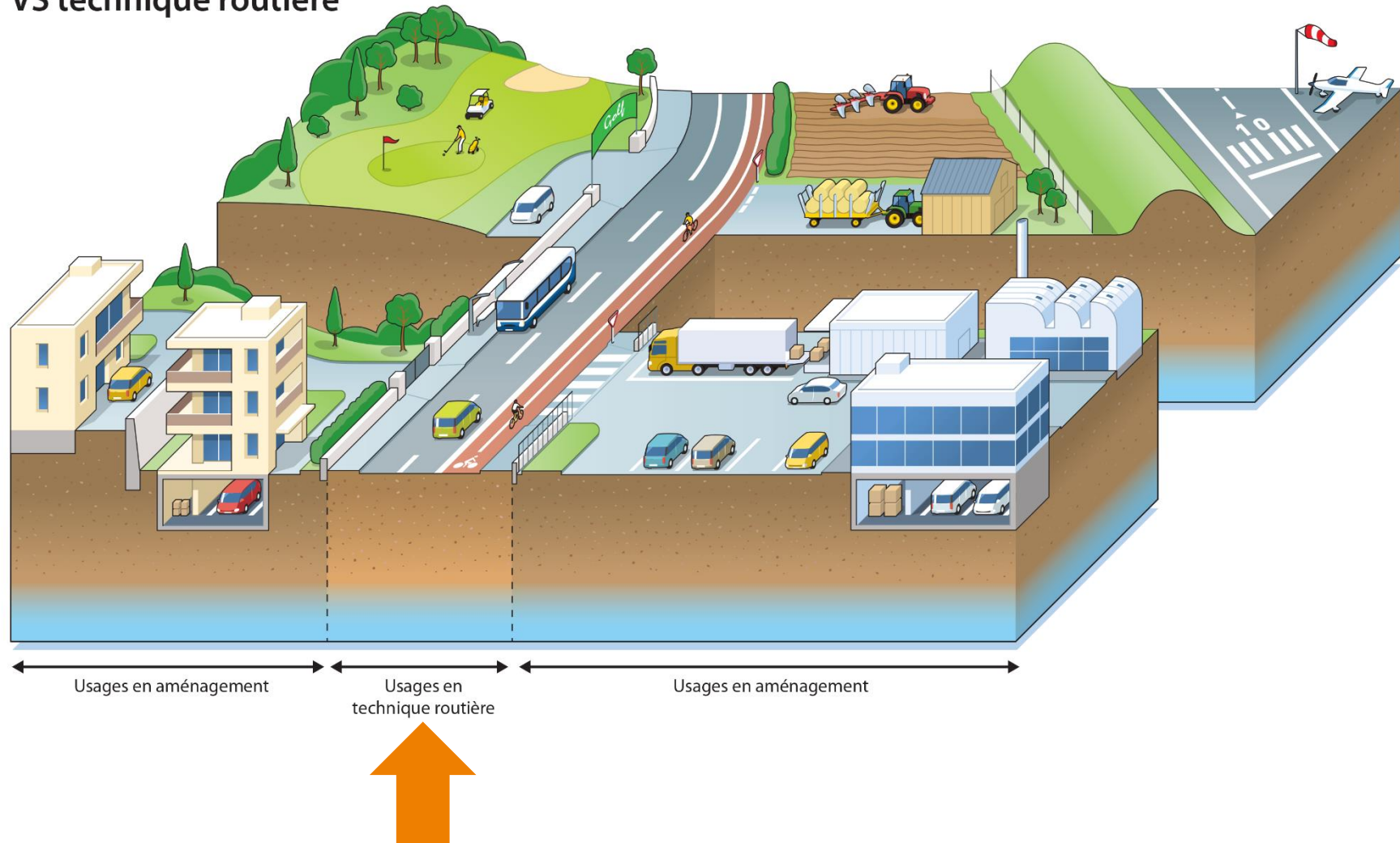
❖ Renforcement de la clarté des différents guides

- Intégration d'un encadré dans chaque guide qui devra :
 - ✓ Rappeler que la valorisation peut se faire sous statut de déchet ou, le cas échéant et dans le cadre réglementaire fixé, après SSD.
 - ✓ Définir les gisements et les usages concernés
 - ✓ Présenter des exemples pour lesquels ils ne s'appliquent pas
 - ✓ Mentionner l'existence des autres guides
 - ✓ Expliquer comment l'impact sur l'eau, la santé et les sols sont pris en compte
- Elaboration par la DGPR d'un document « aiguilleur » pour faciliter la compréhension de l'articulation des différents guides

❖ Mise à jour et toilettage méthodologique (initiative du Cerema)

Revue des modifications apportées

Périmètre des usages en aménagement
VS technique routière



Clarification de la méthodologie

❖ Précision du périmètre des usages concernés (1/2)

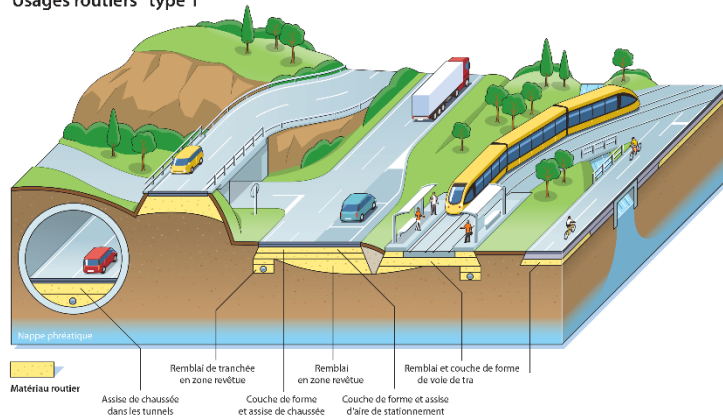
- Modification de l'intitulé du guide
 - Acceptabilité de matériaux alternatifs en **infrastructures linéaires de transport routier** – Evaluation environnementale et **sanitaire**
- Ajout des références aux autres guides => **Document « aiguilleur »**
- Articulation avec les usages routiers en aménagement => **Encadré**
 - Usages de la note BPGD-16-010 du 29/03/16 (plateformes logistiques, aires de stockage, parkings des entreprises et équipements publics, etc.) + ouvrages routiers au sein des aménagements => **Renvoi aux guides « aménagement »**
 - **Renvoi aux guides « aménagement »** pour certains usages typés « aménagement » (aires de service avec personnels par ex.)
- Explications sur comment l'impact sur l'eau, la santé et les sols sont pris en compte => **Encadré**

Clarification de la méthodologie

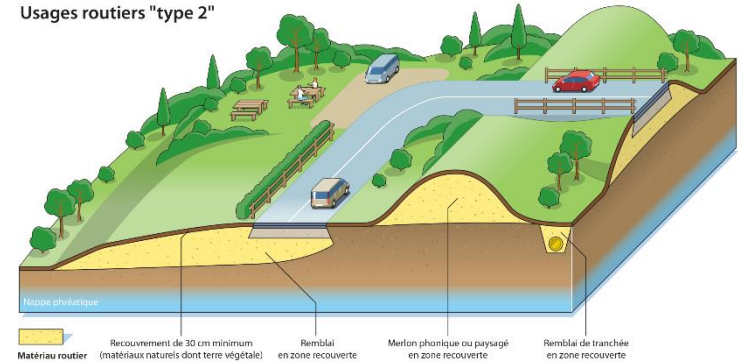
❖ Précision du périmètre des usages concernés (2/2)

- Ajout des infographies (**modifiées**) illustrant les usages

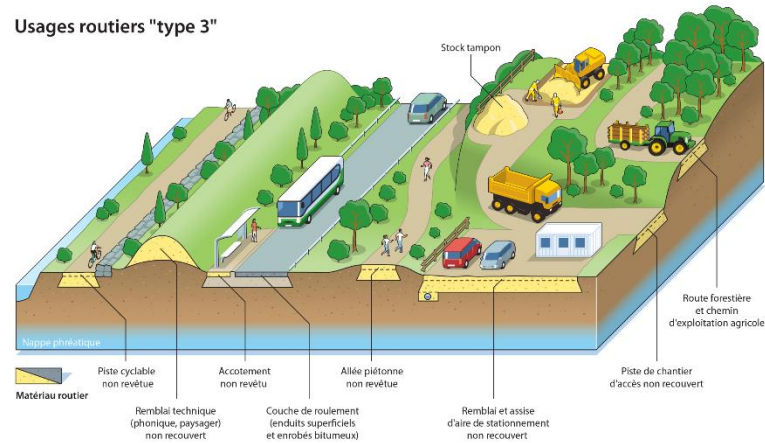
Usages routiers "type 1"



Usages routiers "type 2"

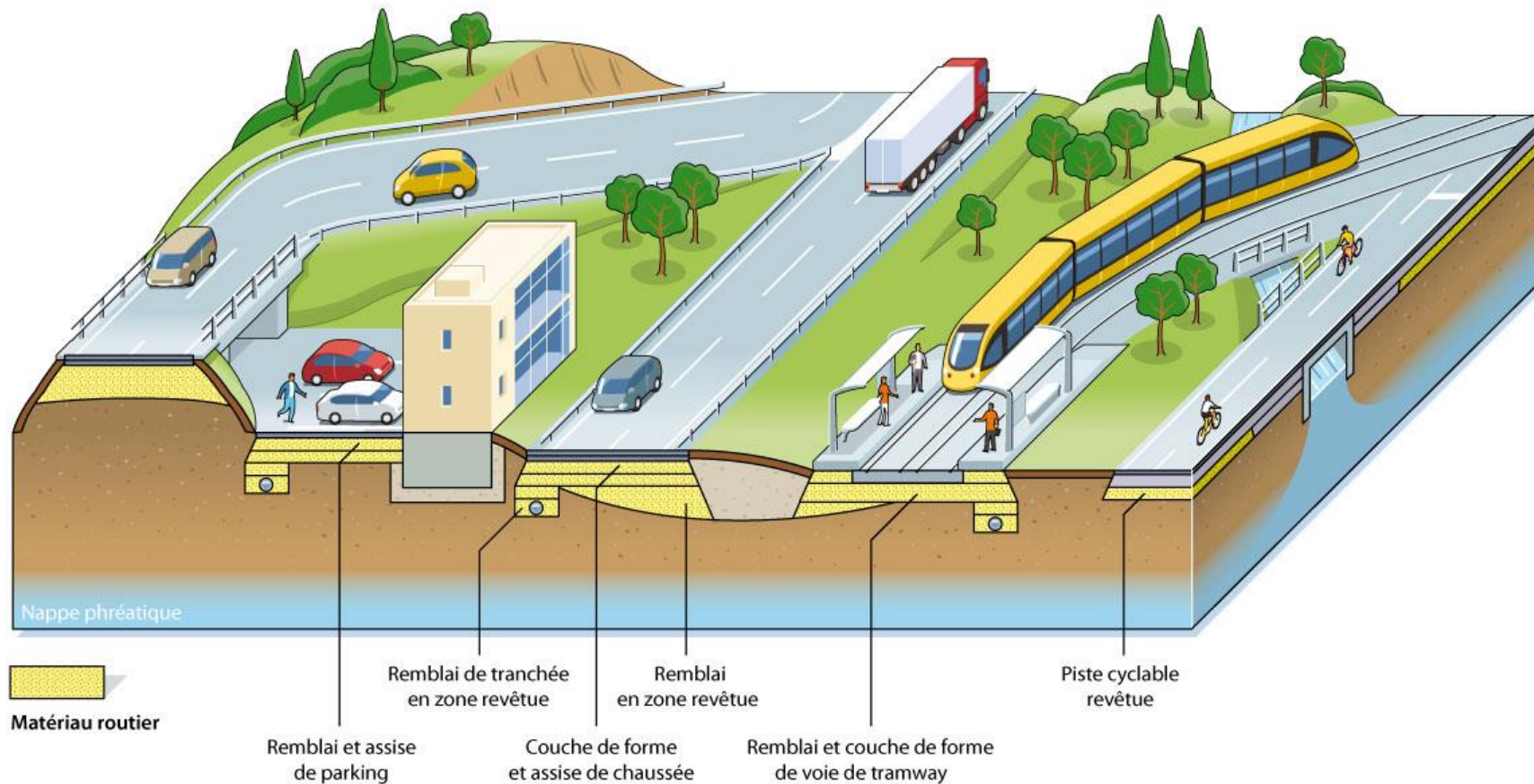


Usages routiers "type 3"



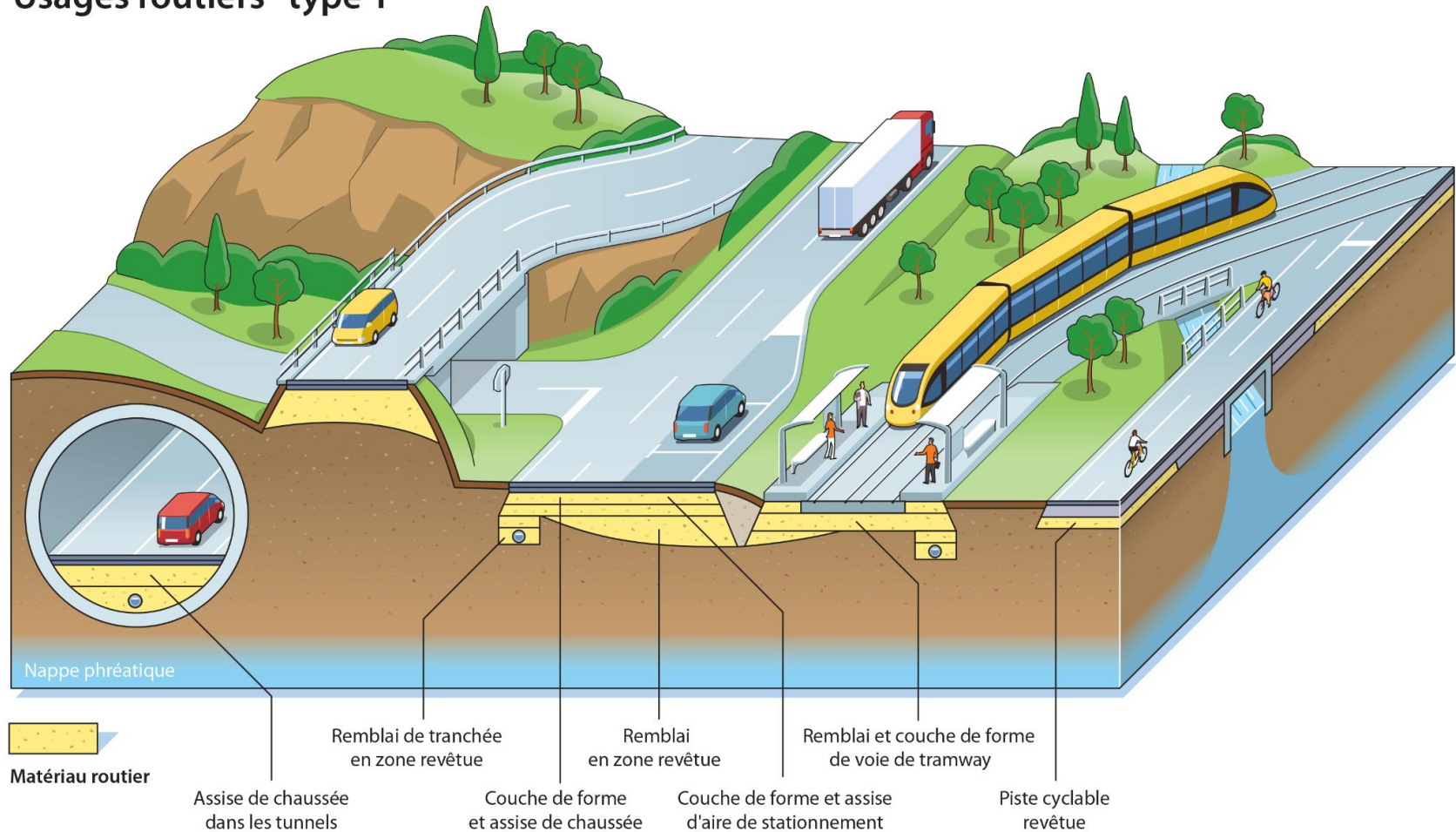
Les usages de type 1 ou « revêtus »

Usages routiers "type 1"



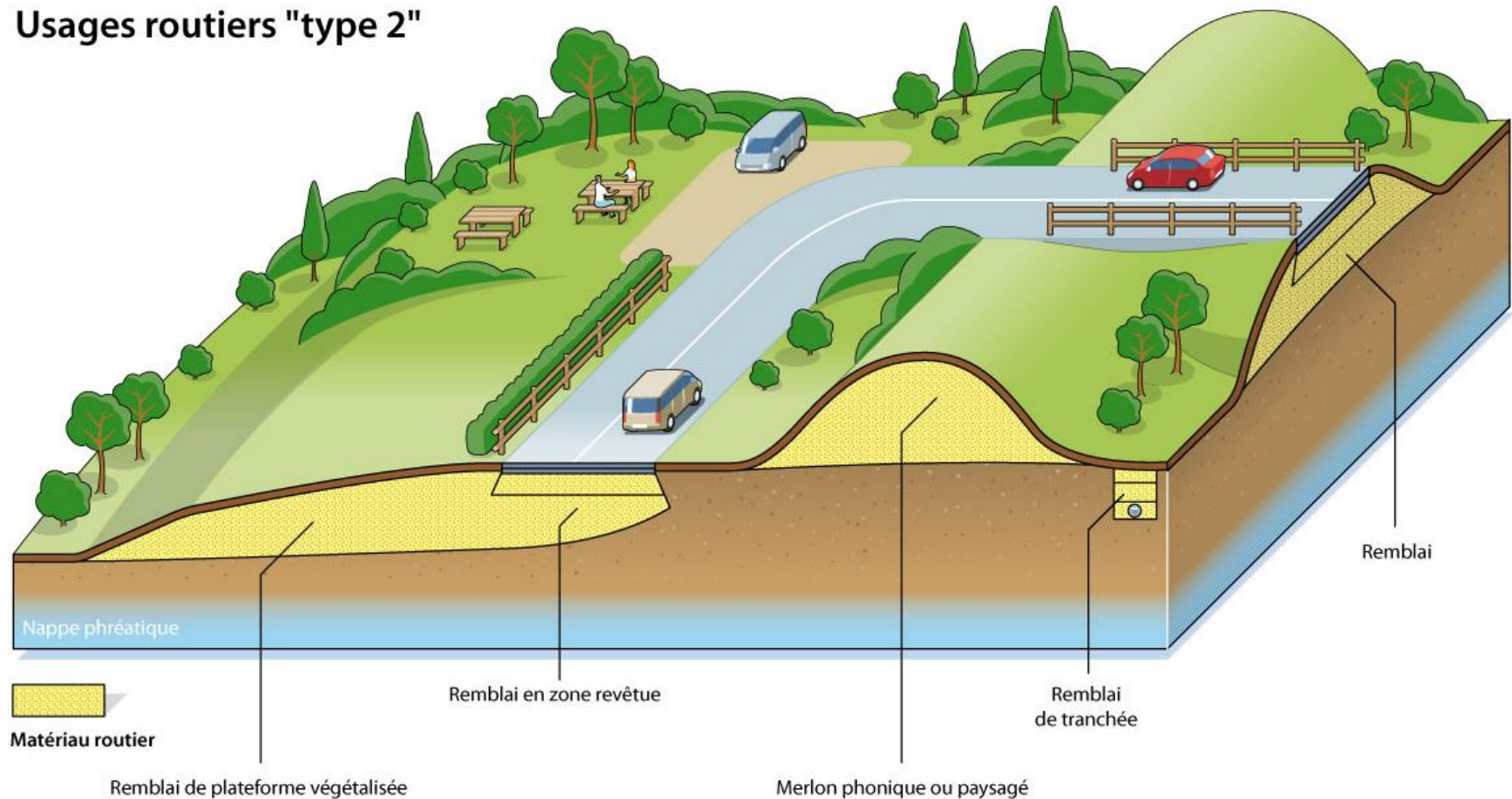
Type 1 => Type T1

Usages routiers "type 1"



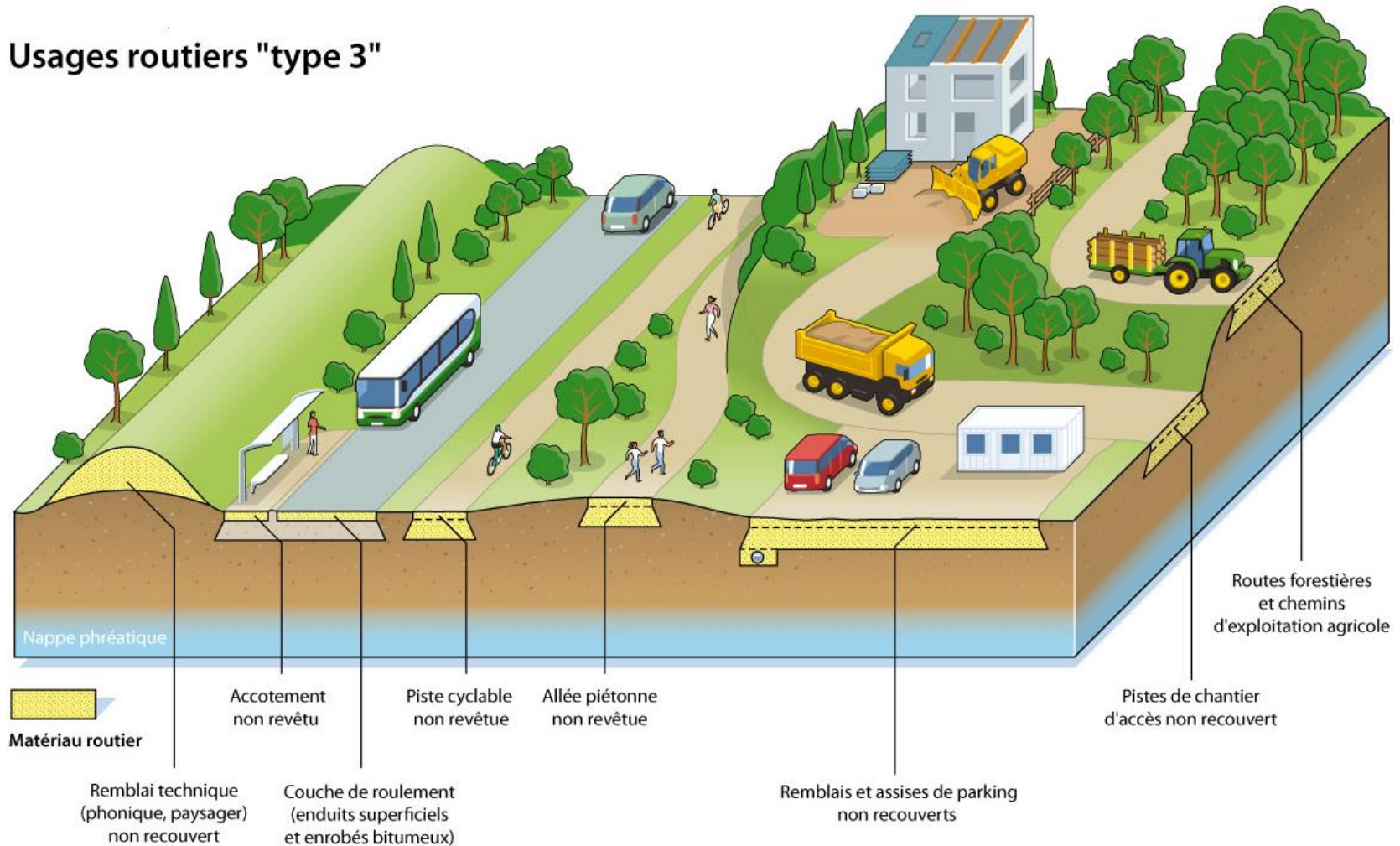
Les usages de type 2 ou « recouverts »

Usages routiers "type 2"



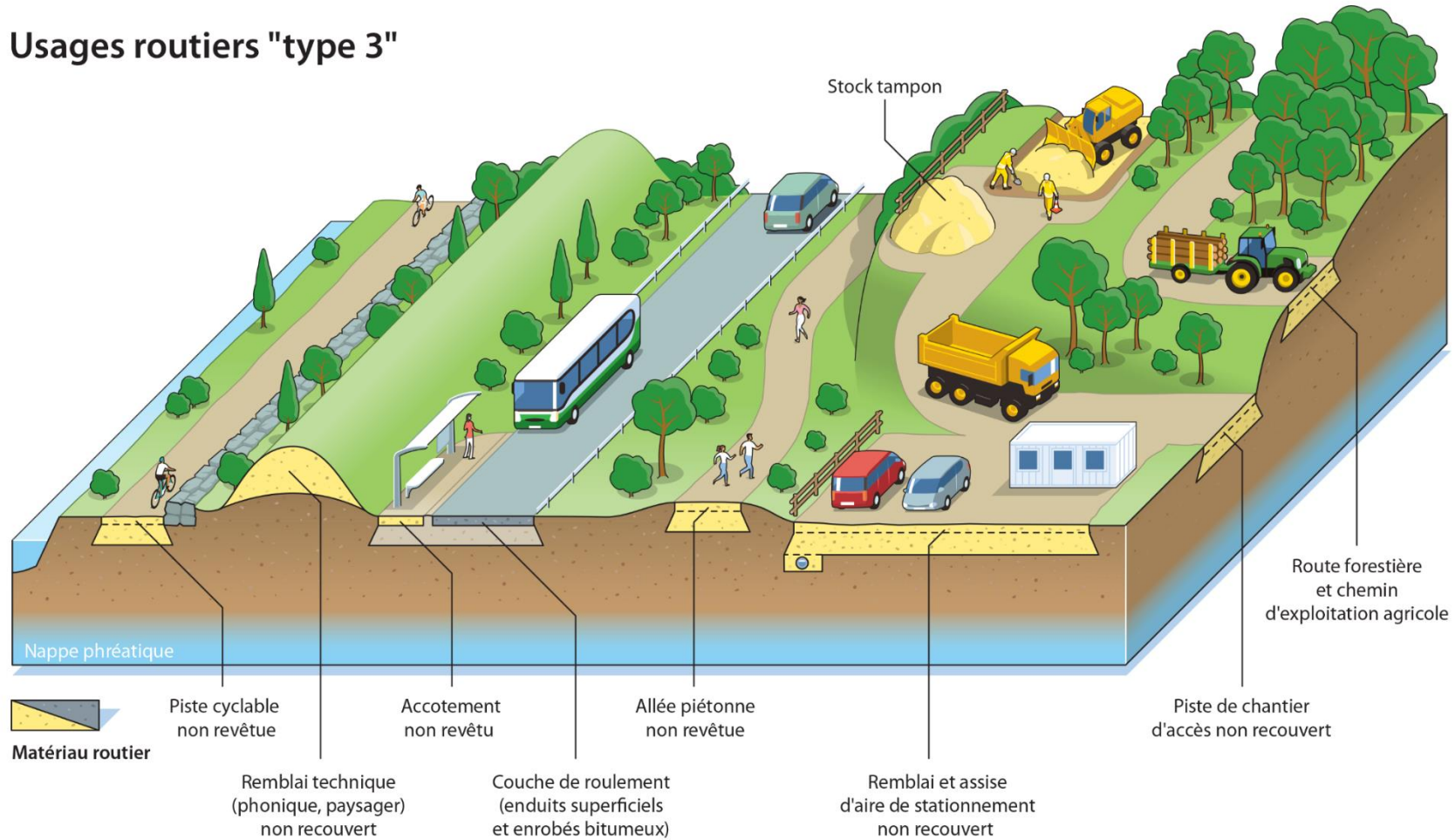
Les usages de type 3 « non-revêtus/recouverts »

Usages routiers "type 3"



Type 3 => Type T3

Usages routiers "type 3"



Mise à jour et toilettage méthodologique

- ❖ **Avant-propos => maintenu mais à actualiser**
- ❖ **Ajustements rédactionnels déjà actés dans le cadre du GAMAC**
 - Le **positionnement** du sujet des guides d'application dans le document
 - Le **positionnement** de certaines définitions (élaboration, formulation)
 - Le **positionnement** de certaines informations importantes (nature des déchets admis, nature des phases d'élaboration et de formulation)
 - **Suppression** des références au site Ofrir et **allègement** rédactionnel concernant la recherche des paramètres spécifiques => **Obligation de résultats et non plus de moyens**
 - **Allègement** rédactionnel dans la description des informations à fournir dans le cadre de l'étape 1 et 2 et dans le cadre de l'étape 3 concernant la caractérisation (présentation des résultats, etc.)
 - **Ajout** d'une note concernant les possibilités de déroger à la double caractérisation (matériau alternatif et matériau routier)

Mise à jour et toilettage méthodologique

❖ **Prise en compte du REX et mise à jour des VL (1/2)**

- **Suppression** de l'obligation de réaliser les essais en triplicats
- Recours aux essais de percolation maintenu mais dans le cadre d'une étude spécifique uniquement => **plus que 2 niveaux de caractérisation**
- **Suppression** du traitement statistique du niveau 1 mais **maintien** de la tolérance de dépassement du référentiel ISDI (25%)
- **Précision** des VL concernant certains organiques (BTEX et HAP) pour mieux tenir compte des risques sanitaires mais à l'inverse **adaptation possible** de certains paramètres organiques pour tenir compte de composés spécifiques (carbone élémentaire, bitume, etc.)
- **Modification de la rédaction** de la partie concernant les études spécifiques (niveau 2 désormais) pour intégrer le recours possible aux essais de percolation, introduire les documents parus depuis 2011 (NI sur les plots), et réintégrer le tableau des limitations en lixiviation qui était présent initialement en niveau 1 de caractérisation.

Mise à jour et toilettage méthodologique

❖ **Prise en compte du REX et mise à jour des VL (2/2)**

- **Mise à jour** des VL concernant les fluorures, chlorures et sulfates
- **Mise à jour** des VL concernant le cadmium pour la faire correspondre au référentiel de qualité retenu
- **Ajustement** de certaines VL (As et Pb) pour les usages de type T2 pour assurer une cohérence avec les VL désormais retenues pour les usages de type T3 suite à la suppression du traitement statistique avec maintien de la tolérance de dépassement
- **Ajout** de VL concernant la FS par cohérence avec l'arrêté MIDND
- **Introduction** d'une note concernant le recours possible aux guides d'application dans le cadre d'une SSD explicite
- **Ajout** d'une annexe concernant les normes d'analyse à respecter
- **Suppression** de l'annexe relative aux règles d'organisation pour la constitution des échantillons => **Obligation de résultats, non de moyens**

Mise à jour et toilettage méthodologique

Paramètre	Analyse en lixiviation (NF EN 12457-2 ou NF EN 12457-4) (mg/kg de matière sèche à L/S=10 l/kg)		
	Usages Type T1	Usages Type T2	Usages Type T3
As	0,8	0,6	0,6
Ba	56	28	25
Cd	0,4	0,2	0,05
Cr total	4	2	0,6
Cu	50	50	3
Hg	0,08	0,04	0,01
Mo	5,6	2,8	0,6
Ni	1,6	0,8	0,5
Pb	0,8	0,6	0,6
Sb	0,4	0,2	0,08
Se	0,5	0,4	0,1
Zn	50	50	5
Fluorures	60	30	30
Chlorures (*)	10 000	5 000	5 000
Sulfates (*)	10 000	5 000	5 000
Fraction soluble (*)	20 000	10 000	10 000

Mise à jour et toilettage méthodologique

Paramètre	Analyse en contenu total (mg/kg de matière sèche)		
	Usages Type T1	Usages Type T2	Usages Type T3
COT (*), (**), (***) (Carbone Organique Total)	30 000		
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6		
Benzène	/	/	2,5
PCB (Polychlorobiphényles, 7 congénères)	1		
HC (Hydrocarbures totaux, C10-C40)	500		
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique, 16 US-EPA)	50		
Benzo[a]Pyrène	/	/	7
Dioxines et Furanes (****)	10 ng I-TEQ _{OMS, 2005} / kg de matière sèche		

Calendrier de travail

- ❖ Présentation de la démarche de reprise des travaux : **03/04/23**
- ❖ Retour des parties prenantes et transmission éventuelle de propositions complémentaires visant à clarifier la méthodologie et son articulation avec les guides traitant des autres voies de valorisation : **02/05/23**
- ❖ Présentation des modifications retenues par le Cerema pour la révision du guide méthodologique : **17/05/23**
- ❖ Transmission du projet de guide modifié à la DGPR : **2 juin**
- ❖ Edition du guide méthodologique révisé : **octobre** (si validation avant fin juillet)
- ❖ Révision des guides d'application au fil de l'eau avec une priorité donnée à la finalisation des guides d'application non édités à ce jour (terres excavées et sédiments) : **septembre – décembre**
- ❖ Transmission à la DGPR des projets de guides d'application révisés au fil de l'eau et édition dans les **2 mois** après leur validation

Merci de votre attention